

et pratiques, telles que les opérations des Nations Unies pour le maintien de la paix et les négociations sur le désarmement, sont la façon la plus efficace de réduire la tension internationale. Des mesures déclaratoires, telles que la convention discutée ci-haut, créeraient l'illusion d'une paix et d'une sécurité réelles sans pourtant en jeter les bases.

Commission politique spéciale

Au mois de novembre, la Commission politique spéciale a étudié le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, avant-dernier article à son ordre du jour (le dernier est la question de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient). Par la suite de l'éclatement de la guerre au Moyen-Orient, le Comité spécial n'a pas eu l'occasion de se réunir au cours de l'été. Il n'a donc formulé aucune proposition, si ce n'est recommander qu'on ne mette pas fin à son mandat. La tendance des délibérations était à la prudence : aucun parti n'a modifié sa position et aucune proposition de fond n'a été introduite. Le seul élément nouveau de la résolution adoptée a été l'idée selon laquelle une étude technique sur les troupes de réserve, du genre de celle qui a été préconisée cette année par le secrétaire général, serait très appropriée. Le Canada a accueilli cette résolution comme un faible indice d'une orientation vers des positions plus flexibles de la part des divers États membres et il s'est montré très intéressé à une étude portant sur des questions telles que la normalisation du matériel et de la formation, sans pour autant rejeter une étude de plus grande envergure.

Deuxième Commission

Au cours des deux premiers mois de la vingt-deuxième session, la Deuxième Commission (questions économiques et financières) a eu des discussions très étendues sur la nécessité d'intensifier le travail des Nations Unies afin d'accélérer le développement économique des pays insuffisamment développés. La Commission est tombée d'accord sur les recommandations à présenter à l'Assemblée générale au sujet de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui se tiendra à la Nouvelle Dehli du 1^{er} février au 25 mars 1968, et sur la nécessité d'organiser une action internationale pour la période qui suivra la présente décennie pour le développement.

Troisième Commission

La Troisième Commission n'a pu étudier en profondeur toutes les questions inscrites à son ordre du jour bien rempli, au cours de la vingt-deuxième session